

VILLE DE FOSSES

Acte certifié exécutoire après
avoir été transmis au
représentant de l'état le :

12 NOV. 2024

Publié le : **12 NOV. 2024**



Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20241030-ARRT24171-AR
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

**ARRETE MUNICIPAL DE MISE EN PLACE D'UN PANNEAU STOP A L'ANGLE
DES RUES ROSA PARK ET LUCIE AUBRAC**

La Maire de la commune de Fosses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, article R.37-1,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R610-5,

Considérant que le Maire doit veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité de la circulation routière rue Rosa Park, notamment avec la rue Lucie Aubrac,

ARRETE 24-171

ARTICLE 1 : Un régime de priorité absolue par un panneau STOP est instauré à l'angle du numéro 22 rue Rosa Park et de la rue Lucie Aubrac.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire est indiquée sur place par un panneau de type AB4 « stop » accompagné par l'implantation de sa signalisation horizontale.

ARTICLE 3 : Les Services Techniques de la ville seront chargés de la mise en place de cette signalisation.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément au règlement en vigueur.

ARTICLE 5 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalétique réglementaire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 : La gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, pour chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Une ampliation du présent arrêté sera présenté à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles ;
- Monsieur le lieutenant de Brigade de Gendarmerie de Survilliers ;
- Madame le Brigadier-Cheffe de la Police Municipale de Fosses ;
- Monsieur Le Directeur des Services Techniques ;
- Archives.

Fait à Fosses, le 30 octobre 2024

La Maire,

Jacqueline HAESINGER

